

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 7 novembre 2016 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 3 et 17 octobre 2016
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Répartition des coûts d'exploitation 2015 / Régie d'assainissement des eaux usées
 - 4.3 Rapport de la situation financière de la municipalité de Rougemont
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de commandite – Tournoi Armand-Lussier
 - 6.2 Demande d'aide financière – Les Amis de la Croix Mont-Rouge
 - 6.3 Demande d'aide financière – Centraide Richelieu-Yamaska
 - 6.4 Demande d'aide financière – La Corne d'Abondance
 - 6.5 Demande de commandite – CPE Mamie-Pom / Pomme Câlin
 - 6.6 Demande de renouvellement de publicité – Ville de Saint-Césaire (aréna Guy-Nadeau)
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Abrogation du règlement 2016-218 amendant le plan d'urbanisme 2003-051
 - 7.2 Avis de motion : Règlement 2016-220 modifiant le règlement 2014-188 décrétant un règlement d'emprunt pour le programme de mise aux normes des installations septiques
 - 7.3 Avis de motion : Règlement 2016-221 relativement à la taxation 2017
8. Administration et greffe
 - 8.1 Horaire du temps des fêtes 2016
 - 8.2 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2017
 - 8.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Avis de fin de travaux
 - 8.4 Achat d'un nouveau système téléphonique
 - 8.5 Délégation des compétences – Intervention cours d'eau Rang Double et Rang des Dix Terres
 - 8.6 Demande à la MRC de Rouville – Intervention Branche 3 du cours d'eau Soulanges
 - 8.7 Adoption de la grille tarifaire et des prévisions budgétaires d'Handi-Bus
 - 8.8 Réception provisoire de la Rue Jean-Baptiste-Jodoin

8.9 Tribunal administratif du Québec – Requête
introductive dossier STE-M-251994-1609

9. Ressources humaines

- 9.1 Adoption de l'Entente et conditions de travail des employés de la municipalité
- 9.2 Adoption des ententes de travail individuelles 2017 des employés de la municipalité

10. Loisirs

- 10.1 Entente avec la Ville de Saint-Césaire – Complexe Sportif
- 10.2 Nomination du comité et de l' élu responsable – Politique familiale Municipale
- 10.3 Mandat à Stephan Barcelo, architecte

11. Voirie

- 11.1 Autorisation de mandat en vue d'un projet commun entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Rougemont.

12. Urbanisme

- 12.1 Dérogation mineure 110, chemin de Marieville, clôture
- 12.2 Dérogation mineure 421, La Grande-Caroline
- 12.3 Dérogation mineure 195, Route 112, bâtiment accessoire
- 12.4 Dérogation mineure 475, rue Olivier-Guimond, agrandissement
- 12.5 Demande de prolongation de délai au Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la concordance au règlement 282-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville

13. Incendie

- 13.1 Rapport d'activités annuelles de l'an 4 du Schéma de couverture de risques incendie
- 13.2 Primes de disponibilités 2016 des pompiers

14. Eau potable / Eaux usées

- 14.1 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie d'assainissement des eaux usées
- 14.2 Paiement de factures – Charles Caron & fils
- 14.3 Offre de service Agéos – Délimitation de l'aire de protection – Aquifère Vadnais

15. Dépôt de documents

- 15.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux

16. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

17. Période de questions réservée à l'assistance

18. Levée de la séance.

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15 personnes assistent à la séance.

16-11-3001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3002

Adoption des procès-verbaux du 3 et 17 octobre 2016

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016, tels que rédigés. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3003

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 7 novembre 2016;

Pour un montant total de 225 140.49 \$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 7 novembre 2016 au montant de 123436.78 \$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisé à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3004

Répartition des coûts d'exploitation 2015 / Régie d'assainissement des eaux usées

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de transférer un montant de 24 204\$ au surplus accumulé affecté aux eaux usées représentant la somme versée par la Régie d'assainissement des eaux usées suite à la répartition des coûts réels d'exploitation pour l'année 2015.

Vote pour : 6

Votre contre :

Rapport de la situation financière de la municipalité

Le maire fait a lecture du rapport de la situation financière de la municipalité.

16-11-3005

Demande de commandite – Tournoi Armand-Lussier

CONSIDÉRANT QUE le Tournoi Armand-Lussier adresse au conseil municipal, une demande de commandite pour leur événement qui se tiendra du 2 au 11 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi s'adresse aux jeunes de la région et que des joueurs de Rougemont y participent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de verser un montant de 150\$, représentant le « forfait Argent » au Tournoi Armand-Lussier, en contrepartie, l'organisme s'engage à respecter leur forfait de commandite Argent et offrir à la municipalité la publicité reliée.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3006

Demande d'aide financière – Les Amis de la Croix Mont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les Amis de la Croix » adresse au conseil municipal, une demande de don afin de l'aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix située au sommet du mont Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme assure la pérennité d'un des symboles les plus forts de la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de verser un montant de 300\$ à l'organisme « Les Amis de la Croix » et profitons de l'occasion pour les remercier de leur engagement dans la sauvegarde de la croix.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3007

Demande d'aide financière – Centraide Richelieu-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Centraide Richelieu-Yamaska » adresse au conseil municipal, une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme aide les gens dans le besoin et que le don effectué va directement aux gens de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser un montant de 200\$ à l'organisme «Centraide Richelieu-Yamaska».

Vote pour : 6

Vote contre :

Demande d'aide financière – La Corne d'Abondance

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

16-11-3008

Demande de commandite – CPE Mamie-Pom / Pomme Câlin

CONSIDÉRANT QUE le CPE Mamie-Pom adresse au conseil municipal, une demande de commandite pour l'installation située à Rougemont (CPE

Pomme Câlin) et en vue de maximiser l'aménagement de la cour extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Pomme Câlin est situé à Rougemont et que la majorité des enfants qui le fréquentent proviennent de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'offrir deux (2) paniers-cadeaux de produits Rougemontois au CPE Mamie-Pom / Pomme Câlin pour le tirage afin de financer l'aménagement de la cour extérieure.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3009

Demande de renouvellement de publicité – Ville de Saint-Césaire (aréna Guy-Nadeau)

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de renouveler la publicité à l'aréna Guy-Nadeau au montant de 125\$ plus taxes pour la saison 2016-2017.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3010

Abrogation du règlement 2016-218 amendant le plan d'urbanisme 2003-051

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, le conseil municipal a résolu d'abandonner les procédures référendaire et d'abroger le règlement 2016-217 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de remplacer la zone C-03 par la zone H-18;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2016-218 amendant le plan d'urbanisme 2003-051 est lié au règlement 2016-217 et qu'il convient d'abroger aussi ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'abroger le règlement 2016-218 amendant le plan d'urbanisme 2003-051.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3011

Avis de motion : Règlement 2016-220 modifiant le règlement 2014-188 décrétant un règlement d'emprunt pour le programme de mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Jeannot Alix que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2016-220 modifiant le règlement 2014-188 décrétant un règlement d'emprunt pour le programme de mise aux normes des installations septiques et ce, avec dispense de lecture.

16-11-3012

Avis de motion : règlement 2016-221 relativement à la taxation du budget 2017

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Pierre Dion que lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, sera présenté pour adoption le règlement 2016-221 relativement à la taxation du budget 2017 et ce, sans dispense de lecture.

16-11-3013

Horaire du temps des fêtes 2016

CONSIDÉRANT QUE le « Cahier des Normes Administratives de la Municipalité de Rougemont » prévoit que les jours suivants sont des congés chômés et payés :

- Veille de Noël (24 décembre);
- Jour de Noël (25 décembre);
- Lendemain de Noël (26 décembre);
- Veille du jour de l'an (31 décembre);
- Jour de l'an (1^{er} janvier);
- Lendemain du jour de l'an (2 janvier);

CONSIDÉRANT QUE les jours où ses congés tombent au calendrier 2016 nécessitent des déplacements de congés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de fermer les bureaux de l'hôtel de ville du 23 décembre 2016 midi au 2 janvier 2017, le retour au bureau aura lieu le 3 janvier 2017.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3014

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec oblige les conseils municipaux à adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le calendrier suivant en spécifiant que les séances se tiennent à 20h à la salle de délibérations du conseil municipal au 61, chemin de Marieville (Hôtel de ville);

JANVIER	LUNDI 9 JANVIER	*
FÉVRIER	LUNDI 6 FÉVRIER	
MARS	LUNDI 6 MARS	
AVRIL	LUNDI 3 AVRIL	
MAI	LUNDI 1 ^{ER} MAI	
JUIN	LUNDI 5 JUIN	
JUILLET	LUNDI 3 JUILLET	
AOÛT	LUNDI 14 AOÛT	**
SEPTEMBRE	MARDI 4 SEPTEMBRE	***
OCTOBRE	LUNDI 2 OCTOBRE	
NOVEMBRE	LUNDI 13 NOVEMBRE	****
DÉCEMBRE	LUNDI 4 DÉCEMBRE	

* Déplacé en raison du retour des fêtes (2 janvier – férié)

** Déplacé en raison des vacances estivales

*** Déplacé en raison de la fête du Travail (fériel)

**** Déplacé en raison des élections générales du 5 novembre 2017

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3015

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Avis de fin de travaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une confirmation du Ministère des Transports du Québec, à l'effet qu'une subvention de 11 000\$ avait été accordé via le Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM) pour l'amélioration du Rang Double;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et complétés cet été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'aviser le Transports Québec que les travaux d'amélioration du rang Double, dont la gestion appartient à la municipalité, ont été exécutés conformément aux dépenses mentionnées et sont terminés et de demander le versement de la subvention de 11 000\$ précédemment accordée.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3016

Achat d'un nouveau système téléphonique IP

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique actuel de la municipalité de Rougemont est désuet et ne permet pas d'intégrer de nouvelle fonction, notamment la téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un nouveau système téléphonique permettra la mise en commun de tous les services municipaux (administration, bibliothèque, incendie et loisirs) et la mise en place d'un système plus performant ainsi qu'une économie de 1 500\$ par année en lignes téléphoniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter la soumission de STE Systèmes téléphoniques au montant de 5 750.00\$ pour le système téléphonique IP incluant l'installation, la programmation et la formation. Il est de plus résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas 1 000.00\$ pour le matériel nécessaire à la mise en place de ce système (compatibilité avec les systèmes d'alarme et la connexion internet).

Vote pour : 5

Vote contre : 1 (M. Jeannot Alix)

16-11-3017

Délégation des compétences – Intervention cours d'eau Rang Double (branche 5 du cours d'eau Soulanges) et Rang des Dix Terres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont éprouve présentement des problèmes récurrents avec les cours d'eau situés sur le rang Double (Branche 5 du cours d'eau Soulanges) et sur le rang des Dix Terres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville a autorisé, par résolution, la municipalité de Rougemont a effectué l'inspection télévisuelle du cours d'eau du Rang Double en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville suggère à la municipalité de requérir les services d'un ingénieur pour les travaux nécessaires dans le rang des Dix Terres au montant de 3800\$;

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier du rang des Dix Terres, la municipalité ne croit pas à la nécessité d'engager des frais supplémentaires pour ce qu'elle considère comme une simple réfection de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE les délais de la MRC de Rouville, bien qu'involontaires, ne font qu'augmenter les

problématiques et que la municipalité est prête à réaliser les travaux de réfection en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer un appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour le cours d'eau du rang Double, et ce, dès le début 2017;

CONSIDÉRANT QUE la compétence quant à la gestion des cours d'eau appartient à la MRC de Rouville mais que cette dernière peut, par entente, confier à une municipalité les travaux d'un cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de demander à la MRC de Rouville de déléguer la compétence quant à la gestion et les travaux nécessaires dans les dossiers de la Branche 5 du cours d'eau Soulanges (rang Double) et du rang des Dix Terres afin que la municipalité puisse procéder aux travaux nécessaires rapidement.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3018

Demande à la MRC de Rouville – Intervention Branche 3 du cours d'eau Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la compétence quant à la gestion des cours d'eau appartient à la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a signifié à plusieurs reprises que la Branche 3 du cours d'eau Soulanges nécessitait une intervention rapide;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû, à l'été 2015, réaliser les travaux sur une section du cours d'eau puisque les dommages étaient devenus dangereux pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les interventions à réaliser sur la Branche 3 du cours d'eau Soulanges sont complexes et vont nécessiter beaucoup de coordination;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont considère que les travaux deviennent urgents et ne pourront plus être reportés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'aviser la MRC de Rouville de l'importance de prioriser le dossier de la Branche 3 du cours d'eau Soulanges, d'établir avec précision le bassin versant et la répartition de coûts et de planifier la réalisation des travaux et pour l'année 2017.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3019

Adoption de la grille tarifaire et des prévisions budgétaires d'Handi-Bus

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont fait partie de l'organisme Handi-Bus qui veille au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a adopté le 6 octobre dernier son budget et la grille tarifaire pour 2017 et demande aux municipalités participantes de les approuver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de :

- confirmer la participation de la municipalité de Rougemont au transport adapté Handi-Bus,
- payer la quote-part de la municipalité de Rougemont, au montant de 9 243\$ pour l'année 2017;
- adopter les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme tel que présenté;
- adopter la tarification exigée (ainsi que ses modifications le cas échéant) tel que présenté;
- confirmer le mandat donné à l'organisme délégué et qu'une copie de l'entente soit transmis.

Vote pour : 6

Vote contre :

Monsieur Jeannot Alix déclare ses intérêts dans le dossier qui va suivre et sort de la salle à 20h30.

Réception provisoire de la Rue Jean-Baptiste-Jodoin

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Monsieur Jeannot Alix réintègre la salle à 20h33.

Tribunal administratif du Québec – Requête introductive dossier STE-M-251994-1609

Le conseil prend acte de la requête introductive mais ne désire pas y donner suite.

16-11-3020

Entente collective des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a mis en place en 2007 un « Cahier des normes administratives » pour les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le « Cahier » nécessite d'être mis à jour et refléter la réalité actuelle des employés;

CONSIDÉRANT QUE pour la facilité de compréhension, le document portera désormais le nom « Entente collective des employés municipaux »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter l' « Entente collective des employés municipaux » tel que rédigé et d'abroger le « Cahier des normes administratives » et toutes ses modifications.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3021

Adoption des ententes de travail individuelles 2017 des employés de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE chaque employé municipal a une entente individuelle signée avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est basée sur l'ancien « Cahier des normes administratives » abrogé par la résolution # 16-11-3020;

CONSIDÉRANT QUE pour une saine compréhension, les ententes doivent être revues et signées avec chaque employé afin d'être mise à jour et refléter la réalité actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Kathia Joseph, à rédiger et signer les ententes individuelles avec les employés municipaux pour 2017. Ces ententes seront signés chaque année afin de prendre en considération les changements et décisions salariales en plus d'assurer une saine gestion des ressources humaines. Il est de plus résolu que les ententes individuelles des employés municipaux sont confidentielles.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3022

Entente avec la Ville de Saint-Césaire – Complexe Sportif

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Césaire propose à la municipalité de Rougemont de signer une entente permettant aux résidents Rougemontois de bénéficier du tarif résident lorsqu'ils s'inscrivent à des activités données par le Complexe Sportif (incluant les activités aquatiques);

CONSIDÉRANT QUE la signature de cette entente permettra aux résidents Rougemontois de s'inscrire dès la deuxième journée aux activités données par la Ville de Saint-Césaire et ainsi avoir plus accès aux activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'entente avec la Ville de Saint-Césaire relativement aux activités du Complexe Sportif de la Ville de Saint-Césaire et de payer une majoration de 75% du coût de l'inscription. Il est de plus résolu d'autoriser le maire, Monsieur Alain Brière et la directrice générale, Madame Kathia Joseph, à signer ladite entente.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3023

Nomination du comité et de l' élu responsable – Politique familiale Municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté le 4 avril dernier une résolution (16-04-2886) permettant la mise en place d'une politique familiale municipale (PFM) et une résolution (16-04-2887) permettant la création d'un comité;

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins de la cause, il importe de nommer un élu responsable ainsi qu'un comité représentatif du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de nommer M. Éric Fortin à titre d' élu responsable et d'établir le comité de la PFM comme suit : M. Alain Brière, maire, M. Éric Fortin, élu responsable, Kathia Joseph, Directrice générale, Damien Sanschagrin, Urbaniste, Caroline-Josée Beaulieu, Coordinatrice des loisirs, Francine Laberge, représentante de la bibliothèque (*Municipalité de Rougemont*), Pierre-Olivier Labart, Conseiller en développement rural (*MRC de Rouville*), Ruth Phaneuf, Directrice (*École primaire Saint-Michel*), Elyse Jetté, (*Maison des Jeunes des Quatre Lieux*), Laurent Teasdale (*CLSC Haut-Richelieu – Rouville*), Gabrielle Patenaude (*Projet Grandiose*), Fanny Pellerin (*Fondation éducative haute comme trois pommes*), Josianne Daigle, Marilou Nichols, Aurélie Laturaze, Cynthia Desbiens et David Loïselle (*Citoyens*).

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3024

Mandat à Stephan Barcelo, architecte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont travaille présentement au dépôt d'une demande de subvention au Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada – Québec (volet 2) pour la construction d'un nouveau centre de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la demande nécessite plus d'information qu'anticipé et que pour l'acceptation de la demande il incombe de soumettre les bonnes informations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service de M. Stephan Barcelo, architecte établie en trois étapes (Étape 1 : 1 950\$ - Étape 2 : 7 600\$ - Étape 3 : 3 200\$) pour un total de 12 750\$ avant taxes. Les étapes 2 et 3 sont cependant conditionnelles à l'obtention par la municipalité d'une subvention pour aller de l'avant avec le projet.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3025

Autorisation de mandat en vue d'un projet commun entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) et la Municipalité de Rougemont (route 231)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 24 août dernier, une lettre du MTMDET l'avisant que des travaux d'asphaltage étaient inscrits à leur planification sur la route 231 (leur appartenant) de la route 112 jusqu'à la limite du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer le remplacement de la conduite d'aqueduc ainsi que de certaines sections de la conduite d'égouts sanitaires ayant démontré des faiblesses et que ces travaux sont inscrits au plan d'intervention de la municipalité depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite également se pencher sur la possibilité d'inclure une piste cyclable le long de la route 231 dans le périmètre urbain et de relier la Route des Champs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé au MTMDET d'inspecter la conduite d'égout pluvial lui appartenant afin de s'assurer de sa condition;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre tenu avec le MTMDET le 1^{er} novembre 2016, il a été discuté de la possibilité d'arrimer les projets et de conclure une entente;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui incombent à la municipalité représentent des sommes importantes et que la municipalité souhaite bénéficier des sommes réservées par la TECQ afin de financer sa part de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'informer le MTMDET que la municipalité de Rougemont souhaite convenir d'une entente entre les deux parties afin d'arrimer les

travaux provinciaux et municipaux sur la route 231 et qu'elle est prête à négocier les termes de l'entente avec le Ministère.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3026

Dérogation mineure 110, chemin de Marieville, clôture

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Joël Viens, à l'égard d'un projet d'installation d'une clôture sur le lot 1 714 606;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en deux volets, dont le premier vise à porter la hauteur permise pour une clôture en cours avant à 2 m alors que la norme est de 1 m;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième volet vise à permettre l'entreposage en cour avant sur une superficie de 90 m², alors que la norme limite l'entreposage en cour latérale et arrière;

CONSIDÉRANT QUE les activités de l'entreprise sont autorisées dans la zone C-02;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement au respect des éléments suivants :

- La clôture doit être faite en maille de fer recouverte de vinyle bleu et munie de latte de vinyle bleu sur l'ensemble de la clôture;
- Les travaux doivent être exécutés avant la date d'échéance du certificat d'autorisation;
- La clôture ne doit pas être au-devant de la façade de la résidence voisine à partir de l'emprise de rue;
- La clôture doit ceinturer l'aire d'entreposage;
- Aucun entreposage extérieur visible de la voie de circulation ne sera autorisé et toléré en dehors des heures d'ouverture de l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement au respect des éléments recommandés par le CCU.

Vote pour : 6

Vote contre :

Dérogation mineure 421, La Grande-Caroline

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dérogation mineure 195, Route 112, bâtiment accessoire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dérogation mineure 475, rue Olivier-Guimond, agrandissement

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16-11-3027

Demande de prolongation de délai au Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la concordance au règlement 282-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE le règlement 282-14 modifiant le SADR, tel qu'édicte par le règlement 195-04, est entré en vigueur le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour effet d'assurer la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et la conformité aux orientations gouvernementales reconfigurées et actualisées contenues dans *l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement*;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au SADR portent principalement sur :

- la gestion durable de l'urbanisation par l'introduction de seuils de densité, de critères de développement et de dispositions visant à favoriser le développement dans le principal pôle de services et d'équipements de la MRC,
- l'optimisation des infrastructures et équipements collectifs;
- la réhabilitation et la mise en valeur des quartiers anciens;
- la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux et naturels, dont les milieux humides;
- la connectivité du développement urbain avec les réseaux de transport actif;
- l'identification de secteurs agricoles déstructurés;
- la protection des eaux souterraines sur la base des zones de vulnérabilité et de recharge;
- la nouvelle délimitation des parties de territoire d'affectation protection ainsi que conservation 1 et 2 sur le territoire des municipalités de Rougemont, Richelieu, Marieville, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Paul-d'Abbotsford;

CONSIDÉRANT QU' étant donné l'ampleur et la nature des modifications au SADR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes à ce schéma modifié;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit, dans les 6 mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a débuté la refonte complète de son plan et de ses règlements d'urbanisme et que le délai de 6 mois est nettement insuffisant pour finaliser le travail, d'autant plus que le travail est effectué par les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut fixer un nouveau terme, à la demande d'une municipalité, selon les conditions qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu, pour les motifs évoqués au préambule, de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, de fixer un nouveau terme de treize (13) mois, soit jusqu'au 7 décembre 2017, pour adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé tel que modifié par le règlement 282-14 et adopté par la MRC de Rouville.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3028

Rapport d'activités annuelles de l'an 4 du Schéma de couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie oblige la MRC de Rouville à produire un rapport d'activités annuelles et de le transmettre au Ministère de la Sécurité publique et aux municipalités, et ce, dans le délai prescrit, tel que définie dans l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Rouville doivent transmettre toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, tel que définie à l'action 4 du Schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu que la Municipalité de Rougemont adopte le rapport d'activités annuelles de l'an 4 du Schéma produit par le Directeur du service incendie et permet la transmission de ce rapport à la MRC de Rouville ainsi qu'à ces municipalités et au Ministère de la Sécurité publique.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3029

Primes de disponibilités 2016 des pompiers temps partiel

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de verser les primes de disponibilités 2016 aux pompiers à temps partiel de Rougemont pour un montant total de 5 500\$.

16-11-3030

Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et il est résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire pour un montant total de 475 619 \$ pour Rougemont.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3031

Paiement de factures – Charles Caron & fils

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont procède présentement au protocole ESSIDES sur le nouveau puits dans la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE l'été 2016 a été exceptionnellement sec et que cela a occasionné la sécheresse de deux puits privés situés dans le secteur du nouveau puits;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ces deux puits ont demandés à la municipalité de payer les frais relativement aux forages de nouveaux puits sur leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE les études hydrogéologiques ne seront pas disponible avant le début d'année 2017 et que la municipalité souhaite aider les citoyens privés d'eau et ce, même si elle considère que la température exceptionnelle de l'été 2016 est responsable de la sécheresse des puits et non le pompage du nouveau puits;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente avec un des deux propriétaires visés et doit en signer une avec le deuxième propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de payer les factures # 184407, 184408 et 184618 totalisant 24 240.18\$ à Charles Caron & fils inc. à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable et d'attendre les résultats de l'étude quant à la suite des choses. Le paiement de la facture # 184618 est cependant conditionnel à ce que le propriétaire signe l'entente avec la municipalité.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-11-3032

Offre de service Agéos – Délimitation de l'aire de protection – Aquifère Vadnais

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS a réalisé en janvier 2015 la modélisation de l'écoulement des eaux souterraines de l'aquifère Vadnais et qu'il a été constaté que ce réservoir aquifère était apte à fournir de façon pérenne un débit de 2 800 m³ / jour;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de protéger l'eau captée par les puits de l'aquifère Vadnais et afin de respecter le *Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection* (RPEP), il est important pour la municipalité de délimiter la localisation des aires de protection ainsi que la vulnérabilité de la nappe de l'aquifère Vadnais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter l'offre de service d'AGÉOS afin de *délimiter l'aire d'alimentation ainsi que les périmètres de protection bactériologiques et virologique au début de captage de 2 800 m³ / jour, ainsi que la vulnérabilité de la nappe d'eau au droit de ces périmètres (DRASTIC)*, au montant de 13 468\$ avant taxes et ce, payer à même le surplus accumulé à l'eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale, Madame Kathia Joseph dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de MM. Alain Brière, Jeannot Alix, Michel Arseneault, Éric Fortin, Normand Lacroix et Bruno Despots.

16-11-3033

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 8^{eme} jour de novembre 2016

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire